

POINTS DE VUE

Le 28 janvier dernier, nous avons assisté en conseil municipal à une mise en scène bien orchestrée. Deux groupes d'opposition, en mal de projets et d'idées, ont en effet quitté la salle avec perte et fracas sous les projecteurs de la presse. Mais il faut dire que depuis un certain temps, le rapprochement entre ces deux frères ennemis était plus que palpable...

À l'origine de ce coup de théâtre, une délibération sur l'octroi de la protection fonctionnelle à un ancien élu Front de gauche jugée illégale alors que celle-ci était fondée en droit et exécutoire.

En effet, la jurisprudence sur ce sujet est on ne peut plus claire. Alors que penser de l'élu du groupe Montluçon Ensemble, liste ouverte, homme de loi de surcroît, qui clame haut et fort en séance « cette délibération est illégale » ?

Cela est d'autant plus surprenant que ces mêmes élus ne se sont jamais émus des honoraires exorbitants (25000 euros environ) engagés par la collectivité pour se défendre des attaques concernant le projet de multiplex. Depuis 10 ans, des recours à répétition sont menés contre la Ville par le propriétaire du cinéma et une présidente d'association locale. De là à voir un intérêt privé...

Depuis plus de trois ans, les opposants ne font que lancer des affirmations sans la moindre preuve, de calomnier et d'insulter sans la moindre retenue. De même, ils se plaisent à utiliser un vocabulaire bien choisi pour se targuer de « bienveillance », de « probité » et de « morale » à tout bout de champ. Des valeurs dont ils n'ont pas le monopole, que je sache!

De quelle morale parle-t-on quand ce sont ces mêmes opposants qui affirment que les élus de la majorité manœuvrent pour leur intérêt personnel alors même que la justice classe, sans suite, les « affaires » qui n'en étaient pas !

De quelle morale parle-t-on quand ces derniers refusent d'admettre les résultats des élections en faisant des recours non fondés reposant sur des « des allégations imprécises et non étayées » ?

De quelle morale parle-t-on quand on érige durant le conseil municipal des documents internes à la collectivité, sortis en toute illégalité, pour les publier sur les réseaux sociaux ?

Comme d'habitude ceux qui crient fort, le font pour cacher leurs propres turpitudes. Mais le voile s'envole et les masques tombent.

Les élus de la majorité « Tout pour Montluçon »

Dans une récente déclaration, le maire de Montluçon expliquait que l'enveloppe annuelle du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) n'était pas utilisée dans son intégralité, alors que les associations de solidarité montluçonnaises font face à une explosion des demandes, et que l'épicerie sociale et solidaire, qui aurait dû être la priorité de l'année 2020, ne verra le jour qu'à la fin de l'année 2021. Monsieur Laporte et sa majorité sont plus enclin à accorder la protection fonctionnelle, avec l'argent du contribuable, que de s'attaquer aux problèmes d'explosion de la détresse sociale, ou encore défendre nos écoles publiques, alors que la DASEN a décidé les fermetures de 3 classes à Montluçon, sans aucune réaction de la municipalité. Concernant la passerelle des Nicauds, fuyant le débat et ignorant l'avis de nombreux citoyens, le maire a décidé par décision municipale sa destruction, souhaitant volontairement ignorer une part importante de l'histoire montluçonnaise. Comme nous le redoutions, nous constatons avec regret, que ce mandat commence dans la même tonalité que le précédent, bien loin des préoccupations quotidiennes (Santé, voirie, fiscalité, maintien des services publics) des montluçonnais et des montluçonnaises, et avec un mépris rare vis-à-vis de l'opposition.

Le groupe de la Gauche unie : Geneviève De Gouveia, Pierre Mothet, Juliette Werth, Sylvie Gouzien, Philippe Denizot

Parce qu'ils proviennent pour une large part, via l'impôt, de la contribution des citoyens, parce qu'en ces temps de crises sanitaire, économique et sociale, les fonds publics sont plus que jamais rares et précieux, leur emploi ne peut être tourné que vers l'intérêt général et la satisfaction du Bien commun. C'est le devoir et l'honneur des élus d'y veiller. Le 28 janvier dernier, la majorité municipale a, contre l'avis général de la commission chargée de préparer les dossiers soumis au Conseil municipal, décidé d'allouer sur les deniers de la collectivité une somme de 4.000 € pour pourvoir aux frais d'avocat d'un ancien conseiller municipal mis en examen pour prise illégale d'intérêt (c'est-à-dire le fait d'avoir profité de ses fonctions pour obtenir un avantage personnel). Ni la personne de cet élu, ni la présomption d'innocence dont il bénéficie ne sont en cause, seulement, si l'on peut dire, la moralité et la probité les plus élémentaires. C'est pourquoi nous avons quitté la séance du Conseil municipal. Ni les quolibets, ni les accusations dont nous avons pour cette raison été victimes n'affecteront notre détermination.

Joseph Roudillon, Bernadette Vergne, François Brochet, Christiane Halm, Aurore Steuffe - Montluçon Ensemble - montlucon.ensemble.03@gmail.com

Au moment où nous rédigeons ces quelques lignes, nos pensées et notre sympathie vont tout naturellement vers la famille de Pierre-Antoine LÉGOUTIÈRE, notre regretté collègue, cet humaniste, dont la culture et les bons mots nous manqueront. Profitons du moment pour nous poser et imaginer ensemble, un Montluçon apaisé, un Montluçon où il fait bon vivre, un Montluçon que nous pourrions redécouvrir à bicyclette... avec ou sans Paulette. Nous constatons que l'association Cyclopède reconnue à sa juste valeur est sollicitée pour participer à la réflexion dans le cadre Schéma Directeur Vélo, dont l'axe principal est l'aménagement des mobilités actives. Les membres de cette association sont des acteurs engagés sur notre agglomération pour ce qui concerne les mobilités douces. Nous les remercions pour les opérations de marquage de vélos bénévoles, qu'ils ont menées sur notre territoire en partenariat avec Montluçon communauté... pour rappel, cette opération est gratuite pour les usagers et va se poursuivre au fil des semaines.

Sylvie Sartirano – Marie-Laure Bonnici – Jean-Pierre Maury- Montluçon Dès Demain - montlucon.des.demain@gmail.com